Quarante-sixième année. — N° 313. (EDITION DU MATIN) SAMEDI 9 NOVEMBRE 1901.

L'ADMINISTRATEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Carnot, 5. — A Mouscron, chez M. Henri Lagrange, rue de la Station. — A Paris et à Bruxelles, dans les agences de publicité. — Le *Journal de Roubaix* est en vente dans les principaux Kiosques et Bibliothèques de Paris.

L'ÉMEUTIER OFFICIEL

Ce qui va suivre nous est narré par notre confrère *La Liberté*, d'après les documents authentiques que lui communiqua son correspondant du Puy-de-Dôme, et qui sont d'ailleurs absolument conformes à un récent arrêté du préfet de Clermont-Ferrand. Ça n'est pas une plaisanterie, et ça nous ouvre une fois de plus des horizons immenses sur les procédés de gouvernement dont use le cabinet dit de défense républicaine.

Il y avait à Saint-Eloy, pendant l'hiver de 1900-1901, un certain citoyen Conchon, qui n'était pas ouvrier de la mine, mais qui avait été investi par l'Etat des fonctions de délégué mineur; ce fut du reste en cette qualité officielle qu'il prit une part active et efficace à la grève qui sévit alors sur la région.

C'était le citoyen Conchon, d'après M. le préfet lui-même, qui rédigeait les programmes des revendications ouvrières et qui les signait le premier, en faisant suivre son nom du titre de délégué mineur; c'était le citoyen Conchon, toujours au dire de M. le préfet, qui commandait sur les grandes routes les patrouilles en armes, organisées pour empêcher les travailleurs récalcitrants au chômage de s'approcher des puits; c'était encore le citoyen Conchon qui, comme délégué mineur naturellement, tantôt prétendait donner des ordres aux officiers de gendarmerie, tantôt se constituait introducteur des ambassadeurs grévistes auprès des directeurs de l'exploitation.

Sous tout régime simplement soucieux de faire respecter les principes les plus élémentaires des lois, le citoyen Conchon ne se serait pas livré pendant vingt-quatre heures à ses petites opérations insurrectionnelles, sans se voir appréhendé au collet et déféré à la justice; en réalité, durant trois mois, sous l'œil paternellement bienveillant de l'autorité préfectorale, il demeura libre d'exercer son genre d'industrie. C'était le 19 février 1901, que, la nuit, les gendarmes le surprenaient sur les chemins à la tête de bandes d'émeutiers armés; c'est en octobre 1901, après huit mois de réflexion, que M. le préfet se décida à sévir. Et quelle fut la mesure de rigueur édictée à la suite de ces longues méditations par le subordonné direct de M. le ministre de l'intérieur ? Ne vous effrayez pas. Le citoyen Conchon est aujourd'hui suspendu pour deux mois de ses fonctions de délégué mineur; et encore, pendant ce temps, ne cessera-t-on pas de lui signer un mandat mensuel. En somme, la punition consiste à recevoir huit semaines de vacances.

Dans ces conditions, il faudrait que le citoyen Conchon et ses émules eussent une dose de naïveté peu ordinaire pour renoncer à leur profitable industrie de commis-voyageurs en grèves et en émeutes. Il y a là une profession dont les risques n'apparaissent réellement pas inquiétants; et c'est trop peu dire que le gouvernement en tolère l'exercice; il le patronne, le protège et l'encourage.

S...

INFORMATIONS

LES CONSEILS DU TRAVAIL

Paris, 7 novembre. — Le Sénat, dans ses bureaux, vient de nommer la commission de neuf membres chargée d'examiner la proposition de loi de M. Bérenger sur les conseils du travail; elle est, presque à l'unanimité, favorable à la proposition. Un seul commissaire, M. Strauss, est hostile.

LE DERNIER ÉVÊQUE FRANÇAIS DE METZ

Paris, 7 novembre. — Un groupe de Lorrains vient d'écrire à M. Brard, conseiller municipal de Paris, pour lui demander de faire donner à une rue de Paris le nom du dernier évêque de Metz, Mgr Fleck. Ils insistent sur l'opportunité de cette décision, à l'heure où on leur impose un évêque allemand. La proposition sera probablement votée incessamment.

ÉLECTION FLATTEUSE

Le sculpteur Rodin vient d'être élu membre honoraire de l'Académie des arts classiques de Munich. Cette élection a une certaine importance comme indication de l'influence artistique française à l'étranger. M. Rodin est connu comme un sculpteur excessivement hardi et tout à fait à l'opposite de l'école classique.

MONNAIE D'ALUMINIUM

M. Guillemet a déposé à la Chambre une proposition de loi tendant à remplacer la monnaie de billon actuelle par une monnaie en bronze d'aluminium.

RENFORTS POUR LE TONKIN

Samedi prochain un millier de soldats environ partiront pour le Tonkin, où la situation devient assez grave à cause de la révolte du Laos.

UN FRANÇAIS EXPULSÉ DE MALTE

Les autorités anglaises de l'île de Malte viennent d'expulser un professeur français, M. Victor Serre, qui envoyait aux journaux de Paris des correspondances anglophobes. C'est lui qui avait rapporté le propos d'un officier anglais disant que la garnison de Malte n'aurait qu'à détacher deux compagnies de soldats anglais pour conquérir la Tunisie.

LA SANTÉ DU PAPE

Le *Gaulois* dit qu'aucune menace de danger immédiat n'existe pour le Pape. Son médecin croit qu'il peut fort bien, à moins de complication subite, vivre longtemps dans les conditions actuelles.

LA CAPTURE DE MISS STONE
INTERVENTION DES ÉTATS-UNIS

Paris, 7 novembre. — Une dépêche de Naples, publiée par la *Liberté*, dit qu'une escadre américaine, commandée par l'amiral Cromwell, a quitté le port de Naples et est partie pour les eaux turques. La dépêche ajoute qu'on croit que l'amiral Cromwell a reçu la mission d'intervenir dans l'affaire miss Stone.

Paris, 7 novembre. — On mande de New-York que le consul général des Etats-Unis à Sofia a câblé au département d'Etat qu'il venait de recevoir une lettre de miss Stone, datée du 20 octobre et annonçant qu'elle se porte bien.

L'INSURRECTION EN COLOMBIE

New-York, 7 novembre. — Le *Herald* a reçu d'une source absolument digne de foi, la copie d'un télégramme disant que la ville de Panama est tombée entre les mains des libéraux colombiens insurgés. Le représentant des libéraux à New-ork reçoit la nouvelle que le gouverneur du département a été capturé, à moins qu'il ne se soit sauvé par mer.

UNE ERREUR JUDICIAIRE

Paris, 7 novembre. — La cour de cassation, toutes chambres réunies, a examiné aujourd'hui le pourvoi de Rabiet, qui fut condamné il y a deux ans par la cour d'assises de la Seine à 7 ans de réclusion et 20 années d'interdiction de séjour pour complicité de vol.

Depuis lors, le véritable coupable, à son lit de mort, a déclaré que Rabiet était innocent. De plus, on a reconnu que l'alibi invoqué par Rabiet était exact et enfin qu'une montre soi-disant volée appartenait à Rabiet.

La cour suprême a cassé l'arrêt de la cour d'assises de la Seine et renvoyé l'affaire devant une autre cour qui prononcera certainement un verdict d'acquittement. Rabiet assistait à l'audience, car il a déjà été gracié.

LES RÉFORMES JUDICIAIRES

La loi dite « de pardon »

Paris, 7 novembre. — La commission de législation criminelle, présidée par M. Cruppi, a adopté le rapport de M. Morinaud sur la proposition de M. Morlot, relative à la loi dite « de pardon ».

Aux termes de ce rapport, le tribunal correctionnel pourra en toute matière, et même si les faits constituant l'infraction son rétablis, prononcer l'absolution du prévenu quand cette mesure paraîtra favorable à la moralisation de l'inculpé.

La commission insiste pour que la discussion immédiate soit demandée à la Chambre à l'une de ses prochaines séances.

La réforme du code militaire

La commission s'est ensuite occupée de la réforme du Code de justice militaire. Elle a donné mandat à M. Bompard de rédiger pour sa séance de lundi prochain un rapport favorable à quelques-unes des réformes principales énoncées dans le projet du gouvernement, dont la discussion très prochaine serait sollicitée de la Chambre.

Les pouvoirs judiciaires des préfets

La commission a ensuite délibéré sur la proposition de M. Mirman tendant à l'abrogation de l'article 10 du Code d'instruction criminelle (pouvoir de décerner des mandats accordé aux préfets).

M. Cruppi a fait observer que la commission avait déjà adopté cette proposition dans ses délibérations sur la proposition de M. Ramel, qui a fait l'objet d'un rapport de M. Cornudet actuellement déposé sur le bureau de la Chambre.

Néanmoins, M. Cornudet est chargé d'établir un rapport supplémentaire tendant à l'adoption de la proposition de M. Mirman.

LES MINEURS

Une lettre de M. Cotte aux sept délégués du Congrès de Saint-Etienne
La majorité acquise à la Grève générale

Paris, 7 novembre. — Le *Temps* reçoit les graves renseignements que voici de Montceau-les-Mines :

M. Cotte, secrétaire général du Comité fédéral des mineurs de France, a adressé aux sept délégués qui ont siégé au Congrès de Saint-Etienne, une lettre leur exposant la situation. Dans cette lettre, il fait connaître à chacun l'avis de ses collègues au sujet de la réponse donnée par le Président du Conseil aux trois revendications présentées au nom des mineurs. Si nos renseignements sont exacts, les avis sont les suivants :

« Les délégués Berant (Fédération du Nord), Chabrolin (Fédération du Sud), Girardet (Loire) et Merzet (Montceau) se sont prononcés pour la grève immédiate ; Buvat (Fédération du Centre) est partisan d'un chômage de deux jours seulement, pour prouver au Gouvernement que les ouvriers sont unanimes dans leurs réclamations. Joucavel (Carmaux), lui, demande qu'on attende au moins que la commission du travail ait étudié les grandes lignes des projets de loi qui lui sont soumis, et propose de ne pas déclarer la grève avant le 25 novembre.

» Reste M. Ferrard (Fédération du Pas-de-Calais), qui, selon les décisions de son comité repousse toute idée de chômage avant que les Chambres se soient prononcées sur les lois ouvrières. »

On le voit, la majorité, après la réponse de M. Waldeck-Rousseau, est acquise à la grève générale. Maintenant, en supposant qu'elle doive avoir lieu quel jour celle-ci sera-t-elle proclamée ? On dit que M. Cotte opine pour samedi prochain et pour le lundi 11 novembre, dernier délai. Les mineurs seront-ils unanimes à déserter les puits, comme l'affirme M. Cotte ? Nous ne le croyons pas, puisque le comité des ouvriers mineurs du Pas-de-Calais qui, lui, a toujours pesé d'un grand poids dans les diverses phases du mouvement actuel, se réunira seulement samedi soir, sous la présidence du député Basly, pour aviser aux mesures que comporte la situation et aussi pour prendre sa décision au sujet de la lettre du secrétaire du Comité fédéral, qui paraît tenir beaucoup à avoir sa grève.

En prévision de la grève des mineurs

A Saint-Etienne les précautions militaires sont toujours rigoureuses et tendent encore à s'accentuer. Le régiment est consigné depuis ce matin. Les officiers qui couchaient en ville ont reçu l'ordre de coucher désormais à la caserne.

A Montélimar, le régiment d'infanterie est consigné également et un train spécial est maintenu sous pression dans la gare, prêt à partir pour Saint-Etienne au premier signal de grève.

RÉUNION
du Groupe des Républicains Progressistes
DISCOURS DE M. KRANTZ

Paris, 7 novembre. — Le groupe des républicains progressistes s'est réunie aujourd'hui, au Palais-Bourbon. Voici le procès-verbal officiel de la séance de ce groupe :

Le groupe des républicains progressistes s'est réuni sous la présidence de M. Camille Krantz. Le président a fait un bref exposé de la situation politique, dont la gravité ne saurait échapper à aucun des membres du groupe ; cette situation est la conséquence de la politique suivie, depuis deux ans et demi, par le Cabinet ; elle se caractérise par la permanence de la crise économique et de l'agitation sociale, par le déficit, et un affaiblissement des idées d'ordre et de discipline, dans les milieux mêmes où cet affaiblissement justifie les plus vives inquiétudes.

La responsabilité de cet état de choses n'incombe, en aucune façon au parti progressiste, celui-ci n'ayant cessé de signaler le péril et de tout faire pour le prévenir. Un double devoir s'impose présentement à lui, dans le Parlement : ne laisser passer aucune occasion d'affirmer et de chercher à répandre sa politique dans le pays ; avertir le suffrage universel et préparer ainsi les élections législatives prochaines.

A la suite de cette allocution, le groupe a décidé, par acclamation, de maintenir, jusqu'à la fin de la législature, le bureau actuellement en fonctions.

Par un vote également unanime, il a résolu d'adjoindre, au bureau, un troisième vice-président, et désigné M. Thierry, député des Bouches-du-Rhône.

Dans une prochaine séance, le groupe examinera les diverses questions relatives à la législation électorale et au secret du vote.

Paris, 7 novembre. — La réunion tenue, cette après-midi, au Palais-Bourbon, par le groupe des républicains progressistes, a fait l'objet, dans les couloirs, de nombreux commentaires ; on était d'avis que le discours de M. Krantz était bien fait pour couper court à toutes les informations répandues dans ces derniers temps d'une évolution possible du groupe vers le Cabinet.

A ce propos, signalons que le bruit a couru, colporté par les ministériels, que la réunion des progressistes avait été marquée par de vifs incidents, où se seraient affirmées de très graves divergences de vue.

Renseignements pris, ce bruit n'était pas fondé, et ne constituait qu'une manœuvre intéressée des amis du gouvernement ; plusieurs membres du groupe et non des moindres nous ont déclaré que, non seulement l'empressement des progressistes à se rendre à la réunion a été caractéristique, mais encore qu'une parfaite communauté de vues et de sentiments n'a cessé de s'y manifester.

MORT DE LI-HUNG-CHANG

Vice-roi de l'empire de Chine

Pékin, 7 novembre. — Li-Hung-Chang, vice-roi de l'Empire de Chine, président du Grand Conseil, chef des armées, grand amiral des flottes, surintendant général du commerce, est mort, ce matin, à onze heures, à l'âge de 80 ans.

L'opposition de sa famille à l'emploi de certains remèdes occidentaux a probablement hâté sa fin. Un conflit médical a, d'ailleurs, précédé ses derniers moments. La famille avait appelé des médecins chinois, mais les médecins ordinaires du malade, dont un

LI-HUNG-CHANG

Américain et un autre, Allemand, avaient refusé de donner leurs soins, si les médecins chinois n'étaient pas congédiés.

Les fonctionnaires montrent quelque inquiétude au sujet de l'effet que la mort de Li-Hung-Chang aura sur la population. Des dispositions militaires ont été prises, pour faire face à une démonstration xénophobe, qui est, d'ailleurs, très peu probable.

On a convoqué, par télégramme, le prince Ching, qui fut, avec Li-Hung-Chang, chargé de négocier la paix avec les Puissances. Le prince Ching prendra la direction des affaires générales de l'Etat ; Chou-Fou, trésorier provincial, fera l'intérim du Gouvernement du Tchili, jusqu'à la nomination du successeur de Li-Hung-Chang à ce poste. Le successeur sera probablement Wan-Chi-Cai.

MINEURS ANGLAIS EN GRÈVE

Dans le sud du pays de Galles — Chômage complet

Londres, 7 novembre. — Le chômage est complet aujourd'hui dans tous les charbonnages du Sud du pays de Galles et de Monmouth. Les mineurs tiennent des meetings. On s'attend à de nouveaux chômages.

Le prix du charbon

Hambourg, 7 novembre. — La grève des mineurs dans le pays de Galles du Sud donne lieu à quelques inquiétudes ici, le Cardiff étant presque le seul charbon qu'on emploie.

La grève a élevé les prix et a réduit l'approvisionnement. Des maisons d'ici et de Berlin ont fait des achats importants de houille en Amérique.

LE CONFLIT FRANCO-TURC

OCCUPATION
des Douanes de Mytilène
PAR L'AMIRAL CAILLARD

Paris, 5 heures soir. — Le Gouvernement vient de recevoir un télégramme de Mytilène, dans lequel l'amiral Caillard annonce qu'il a occupé la douane de Mytilène, sans résistance. La note officieuse, qui produit ce renseignement, ajoute :

« Une circulaire a été adressée aux Puissances, résumant les intentions du Gouvernement. D'après les déclarations que M. Delcassé a faites à la tribune de la Chambre, les réponses déjà parvenues montrent que cette circulaire est partout bien accueillie. »

La réponse de la Turquie

Francfort, 7 novembre. — On télégraphie de Constantinople à la *Gazette de Francfort* :

Le Sultan paraît avoir reconnu le caractère sérieux de la situation. Les traités à un mois sur l'administration des douanes, qui ont été envoyées, aujourd'hui, par Tewfik-Pacha, à l'ambassade de France, s'élèvent chacune à 25.000 livres turques et représentent toute la somme due à M. Lorando. On a notifié à M. Banet que la reconnaissance du patriarche de Chaldée avait déjà eu lieu et que les autres revendications de la France étaient sur le point d'être acceptées.

L'appel à l'Angleterre

Paris, 7 novembre. — L'« Echo de Paris » a reçu la dépêche suivante :

Constantinople, 6 novembre. — Je vous confirme la dépêche que je vous adressais le 4 novembre, dans laquelle je vous disais :

« On annonce que la Porte a invité l'Angleterre à remplir les conditions de la convention de Londres de 1878, par laquelle l'Angleterre a, contre la remise de Chypre, garanti au sultan l'intégrité de ses possessions asiatiques. »

Cette information, que j'ai obtenue à des sources officielles, m'a été confirmée depuis par des membres du corps diplomatique. Je vous envoie, à ce sujet, via Philippopoli, des détails que je ne puis télégraphier directement. Vous les recevrez sans doute demain.

La flotte anglaise sur la côte grecque

Athènes, 7 novembre. — Cinq des sept navires anglais qui se trouvaient au Pirée, sous les ordres du prince de Battemberg, et avaient pris la mer dans la direction de Volo, viennent d'arriver dans ce port. Volo est sur la côte grecque, en face de Mytilène.

Préparatifs militaires de la Turquie

Vienne, 7 novembre. — La *Politische Correspondenz* publie un communiqué qu'elle reçoit d'une source officielle turque et qui confirme votre télégramme concernant les préparatifs militaires de la Turquie.

Toutefois, le sultan a, d'après le communiqué de la *Politische Correspondenz*, donné l'ordre d'éviter, autant que possible, tout conflit avec les forces françaises, mais de défendre les Dardanelles par les armes à la première tentative de la flotte française pour les forcer.

SÉNAT

Séance du jeudi 7 octobre 1901

La séance est ouverte à trois heures 15. M. Fallières préside.

On valide l'élection de M. Bilault, qui a remplacé, au siège d'Ille-et-Vilaine, M. Grévard, décédé, et celle de M. Cocula, élu dans le Lot, en remplacement de M. de Verninac.

Les exercices religieux dans la marine

Le président fait connaître que l'amiral de Cuverville demande à interpeller le ministre de la marine sur son arrêté du 5 novembre, relatif aux cérémonies du culte à bord des bâtiments de la flotte. On sait que le ministre a supprimé le pavillon de la messe, qui était arboré le dimanche, pendant l'exercice religieux. La date de la discussion sera ultérieurement prononcée.

LES FICHES POLICIÈRES

M. Lavertujon a la parole pour adresser une question au président du Conseil. Il s'agit du préfet de la Vienne, le F. Edgard Monteil, qui établissait des fiches policières, non seulement sur les fonctionnaires de son département, mais encore sur toutes les personnes pouvant avoir une influence politique.

M. Lavertujon. — Je m'excuse de venir, une fois encore, entretenir le Sénat des agissements de M. Edgar Monteil, mais tant que le Préfet de la Haute-Vienne continuera à faire aux républicains progressistes du département, une guerre au couteau, les trois sénateurs de ce département ne cesseront de dénoncer ici ses actes et ses entreprises. Le 2 juillet dernier, j'ai signalé au gouvernement et au Sénat un passage d'un livre où M. Monteil, expliquant sa conception du rôle des préfets, indiquait qu'il devrait y avoir dans chaque préfecture des fiches, sur lesquelles seraient inscrits tous les renseignements possibles sur les personnages notables du département.

M. Le Provost de Launay. — Ce sont également les pratiques du gouvernement. (Très bien à droite).

M. Lavertujon. — Ce système, M. Monteil l'a mis en pratique à l'aide de procédés variés et pas toujours avouables ; il a constitué dans son cabinet une série de fiches de dossiers, sur lesquels tous les personnages importants, tous les fonctionnaires, tous des élus, tous les aspirants fonctionnaires ont un signalement détaillé. On y lit une foule d'indications arbitraires et indiscrètes sur la famille, la conduite de l'intéressé et de ses proches.

Cette organisation policière tend à déconsidérer tous ceux qui ne pensent pas comme le préfet. Celui-ci prend ces renseignements partout et même auprès des francs-maçons.

M. Halgan. — C'est un scandale. (Protestations à gauche).

M. Lavertujon. — M. le Président du Conseil a couvert son préfet quand je l'interpellai le 2 juillet. Evidemment, M. Monteil lui avait caché ses agissements. En ce cas, je lui demande ce qu'il faut penser aujourd'hui d'un fonctionnaire, qui l'a si complètement trompé.

M. Le Provost de Launay. — Il l'approuvera encore.

M. Lavertujon affirme de nouveau que M. Monteil est entré, képi sur la tête, dans une église et demande au gouvernement de prévenir les dangers que fait courir, dans la Haute-Vienne, ce singulier préfet.

La droite et une partie du centre applaudissent vivement le sénateur de la Haute-Vienne et le félicitent de la campagne qu'il a entreprise contre un homme sans impartialité et sans convenances entre les mains duquel un grand pouvoir est abandonné.

Le président du Conseil semble gêné et c'est d'un pas saccadé, qui ressemble peu à son allure habituelle, qu'il se dirige vers la tribune.

Réponse du Président du Conseil

M. Waldeck-Rousseau. — Je fais deux parts parmi les citoyens et les habitants de ce pays : il y a ceux qui travaillent sans rien demander à l'Etat et ceux qui sollicitent de lui une fonction ou un emploi. Pour ce qui est des premiers, je regarderais comme un abus tout ce qui ressemblerait à une inquisition indigne.

Une voix à droite : L'inquisition, mais vous la pratiquez tous les jours. (Très bien à droite).

M. Waldeck-Rousseau. — Quant aux autres, j'estime qu'il est du devoir du Gouvernement et de ses agents d'être renseignés aussi complètement que possible sur le compte de tous ceux qui, à un titre quelconque, désirent devenir les employés de l'Etat.

On reproche à M. Monteil de n'avoir pas tenu compte de cette distinction, et le président du Conseil se contente, pour couvrir le préfet de la Haute-Vienne, d'apporter la dénégation de qui ? Du préfet lui-même. Cette défense est un peu insuffisante et la droite le fait sentir au président du Conseil par de légitimes exclamations.

M. Waldeck-Rousseau s'efforce ensuite de prouver que la formule des fiches policières avait été commandée sans aucun mystère par la préfecture. Une de ces formules avait été surprise et photographiée par les journaux de Limoges avant qu'un seul exemplaire fût parvenu à la Préfecture.

M. Waldeck-Rousseau. — D'ailleurs, cette formule ne contient rien de plus que celles qui sont en usage dans les autres ministères. Vous accusez M. Monteil de s'être livré à un espionnage condamnable, que moi-même je flétrirais s'il était exercé par un de mes collaborateurs. En réalité, vous n'avez apporté aucune preuve à l'appui de cette assertion. Les attaques imméritées qu'on dirige contre les fonctionnaires leur servent de brevet de longévité. (Applaudissements à gauche ; protestations à droite.)

Après une réplique de M. Lavertujon, le président déclare l'incident clos.

Les crédits supplémentaires

On reprend la discussion du cahier des crédits supplémentaires.

Le chapitre 30 bis, relatif au budget local du Congo français, est adopté, après que le rapporteur général eût dit que la mission Marchand avait dépensé environ quatre millions.

M. Piou, parlant sur l'ensemble du cahier de crédits supplémentaires, dit que la commission des finances signale un déficit actuel, sur l'exercice 1901, de 295 millions. Il est bon, ajoute-t-il, que le pays connaisse ce déficit. (Très bien, très bien à droite).

L'ensemble des crédits supplémentaires est voté par 216 voix contre une.

On valide ensuite l'élection de M. Prédemeuc, comsénateur des Côtes-du-Nord. Le Sénat s'ajourne à mardi à 3 heures. La séance est levée à 5 heures 05.

Chambre des Députés

Séance du jeudi 7 novembre 1901

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Deschanel.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, avec modifications par le Sénat, portant : 1° Ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1901 ; 2° Ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et périmés ; 3° Ouverture de crédits au titre des budgets annexes.

A la majorité de 339 voix contre 30, sur 419 votants, le projet de loi est adopté.

LA MARINE MARCHANDE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet relatif à la marine marchande.

M. Anthime Ménard étudie l'économie du projet.

M. Allemane. — L'état de la marine marchande est dû à bien des causes, il est dû à la mauvaise administration de nos colonies, au manque d'audace de nos capitaux et à la mauvaise application qu'on a faite de nos lois. Aujourd'hui, on propose un nouveau régime de primes devant durer vingt ans.. Qui nous garantit que les effets en seront meilleurs que ceux du régime précédent ? Il y un moyen de mettre tout le monde d'accord, c'est de supprimer toutes les primes. (Exclamations). Ce qu'il faudrait, c'est que l'Etat n'allouât des primes que dans le cas où le navire acheté par l'armateur serait susceptible de rendre des services en temps de guerre.

A la tête de tous les grands services de l'Etat il manque la virilité qui devrait y exister. (Mouvements divers). Cette virilité ne pourrait exister qu'avec un contrôle sérieux exercé par des Commissions, dans lesquelles figureraient des ouvriers et des ouvrières. (Exclamations ironiques).

L'orateur se déclare ennemi des primes ; aussi, dépose-t-il une motion tendant à créer un établissement public de construction et de navigation. (Applaudissements à l'extrême-gauche ; bravos ironiques à droite et au centre).

M. Mirman dit que la loi du 9 avril 1898, sur les accidents du travail, devait, en principe, être appliquée aux gens de mer, à la condition d'être remaniée.

Plusieurs députés prennent encore la parole, puis, la clôture de la discussion générale est prononcée.

Le projet de résolution de M. Allemane, mis aux voix, est repoussé par 448 voix contre 109.

La Chambre décide de passer à l'examen des articles de la loi. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Demain, vendredi, à deux heures, séance publique.

La séance est levée à six heures.

Nouveauté expliquée

Des milliers de lettres élogieuses sont parvenues à M. Victor Vaissier, l'heureux créateur du savon PRINCESSE MAKOKO. *La plupart des correspondants s'extasient sur la nouveauté du parfum, qu'ils disent ne pas ressembler aux odeurs connues d'eux jusqu'à ce jour. En effet, ce parfum est unique, puisqu'il était avant sa mise dans le commerce, l'exclusive propriété de la princesse Makoko elle-même, altesse royale indienne.*

Chronique Locale

ROUBAIX

LA SUPPRESSION DE L'OCTROI

DEVANT LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

Les délégués de la Chambre de Commerce, de la Société Industrielle et Commerciale et de l'Union Commerciale présentés à la Commission par M. Eugène Motte. L'exposé de la question fait par le député de Roubaix. — M. Henri Carrette et deux adjoints entendus par la Commission.

(D'un correspondant particulier)

Paris, 7 novembre. — La commission des octrois s'est réunie, aujourd'hui, pour discuter le projet spécial à la ville de Roubaix. Il s'agit, on le sait, de la suppression totale de l'octroi et de son remplacement. La question a pour la ville de Roubaix une importance toute particulière; on ne saurait s'étonner que les représentants les plus autorisés de l'industrie et du commerce aient tenu à saisir eux-mêmes la commission des raisons très graves pour lesquelles ils estiment que le projet du Conseil municipal doit être écarté.

La délégation roubaisienne était composée de MM. Julion Lagache, Georges Motte, François Roussel, Emile Roussel, Carissimo, de la Chambre de Commerce; Henri Ternynck, Henri Glorieux, Joseph Wibaux, Achille Rousseau, de la Société Industrielle et commerciale; Clément Florin, Wicart et Beauvais, de l'Union commerciale; et Alfred Dazin, de l'Union des brasseurs, et du syndicat du commerce des vins et spiritueux.

Cette délégation a été présentée par M. Eugène Motte, député, qui a exposé, avec une lumineuse clarté et une connaissance approfondie de la question, la situation toute spéciale de la ville de Roubaix. M. Eugène Motte se félicite, tout d'abord, de pouvoir enfin discuter cette question en toute liberté et devant des esprits impartiaux. Jusqu'à présent, il n'a rencontré, au Conseil municipal, qu'une majorité dont le siège était fait, à tel point que les délibérations étaient imprimées d'avance.

Après avoir fait observer que la ville de Roubaix est en règle avec la loi sur le dégrèvement des boissons hygiéniques et que le Conseil municipal ne projette la suppression totale de l'octroi que pour consolider un revenu aléatoire et le remplacer par un revenu fixe, M. Eugène Motte rappelle que la minorité a vainement réclamé un referendum sur cette question; le Conseil municipal aurait tout entier démissionné et les électeurs auraient été ainsi appelés à trancher le différend. Mais après s'y être engagée, la majorité a déserté le combat. Il est vrai que le suffrage universel a, malgré tout, fait entendre sa voix, puisque la question a été agitée lors des élections au Conseil général et que M. Eugène Motte a été élu contre le maire de Roubaix.

L'esprit qui a présidé à l'élaboration du projet municipal est un esprit collectiviste et, il faut bien le dire, un esprit d'hostilité envers les industriels, que l'on traite couramment d'oppresseurs. Puis, élargissant le débat, M. Eugène Motte explique quelle est la situation particulière de Roubaix. Roubaix n'est qu'un chef-lieu de canton, un village dans lequel s'est installé un immense atelier. La ville n'existe que par son industrie : tout ce qui atteint l'industrie a une répercussion instantanée sur la prospérité de la cité. C'est ainsi qu'actuellement et après la crise que Roubaix vient de traverser, la valeur de la propriété bâtie a baissé dans des proportions effrayantes. Il y a, en ce moment, à Roubaix, plus de 2.000 maisons à louer. On a engagé un rapprochement entre Lyon et Roubaix; or, la comparaison n'est pas admissible pour deux raisons : d'abord, c'est que Roubaix, encore une fois, n'est qu'un chef-lieu de canton, tandis que Lyon est une capitale. Nous n'avons à Roubaix que l'organisme social d'une bourgade, à cause de la proximité de Lille, qui rend inutile l'installation, dans notre ville, des plus grands services publics. D'autre part, il est impossible, en fait, de distinguer Roubaix de Tourcoing. Roubaix et Tourcoing, ce sont les deux frères siamois; les deux communes ne forment, en réalité, qu'une seule ville et si l'octroi est maintenu à Tourcoing et supprimé à Roubaix, on aura créé une situation identique à celle qui résulterait, à Paris, du maintien de l'octroi sur la rive droite et de la suppression sur la rive gauche. Et encore, entre les deux rives, il y a la Seine, tandis que entre Tourcoing et Roubaix il n'y a rien, à ce point que certains établissements sont à cheval sur les deux communes.

L'inégalité résultant des taxes de remplacement atteignant l'industrie serait donc particulièrement grave à Roubaix et nous mettrait dans un état d'infériorité évident à l'égard de nos concurrents. Cinq générations, a dit en terminant M. Eugène Motte, demandent qu'on défende leur œuvre. Ne vous prêtez donc pas aux fantaisies collectivistes d'une municipalité de passage. Il y a, à Roubaix, une grande industrie qui proclame encore la force productrice de la France; ne l'affaiblissez pas, car vous affaibliriez le pays même.